

Normes et modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour

1. Frais de déplacement

Automobile

Tarif de base

<u>Distance en km</u>	<u>Personne seule</u>	<u>Supplément par passager</u>
	0,545 \$ / km	0,136 \$/km

Distances

	Gatineau (Hull)	Montréal	Québec (quartier Saint-Roch)	Rimouski	Rouyn-Noranda	Saguenay (Chicoutimi)	Trois-Rivières
Gatineau (Hull)		193	442	734	525	641	307
Montréal	193		257	542	627	464	138
Québec (quartier Saint-Roch)	442	257		317	855	208	128
Rimouski	734	542	317		1155	*258	429
Rouyn-Noranda	525	627	855	1155		827	728
Saguenay (Chicoutimi)	641	464	208	*258	827		335
Trois-Rivières	307	138	128	429	728	335	

Preuve de déplacement en auto requise (par exemple, reçu de plein d'essence).

Autobus (pièces justificatives requises)

Remboursement du prix du billet.

Stationnement et taxi (pièces justificatives requises)

Remboursement des frais raisonnables de stationnement et de taxi.

2. Frais de séjour

Hôtel (remboursement du coût réel, incluant le stationnement)

Une nuit de séjour par journée de réunion si la distance aller-retour dépasse 560 km et une nuit par tranche additionnelle de 600 km. S'il s'agit d'une réunion qui débute avant 9 h ou qui se termine après 18 h, une nuit si la distance aller-retour dépasse 500 km et une nuit par tranche additionnelle de 600 km. Autorisation *préalable* du vice-président à la trésorerie requise pour toute dérogation. On doit demander le tarif de l'Université du Québec (tarif gouvernemental) au moment de la réservation ou lors de l'enregistrement.

Séjour chez des parents ou amis

Remboursement forfaitaire de 20 \$ par nuit.

Repas (remboursement forfaitaire)

Déjeuner	10.40 \$
Dîner	15 \$
Souper	25 \$